



4. Orientations d'aménagement et de programmation



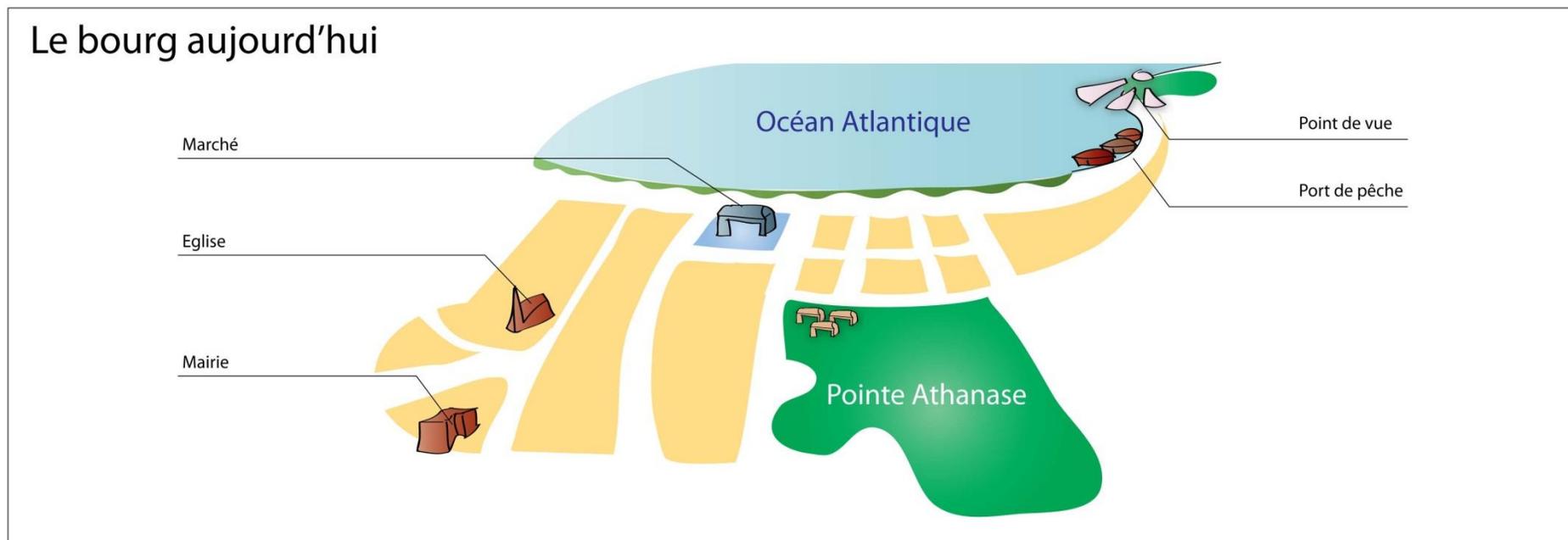
Projet de PLU arrêté
par délibération du
Conseil Municipal en
date du 19 juin 2012

Enquête publique du
22 octobre 2012 au 23
novembre 2012

PLU approuvé le 29
janvier 2013

Modifié par DPMEC
du

Orientation d'aménagement et de programmation n°1 : le cœur de bourg

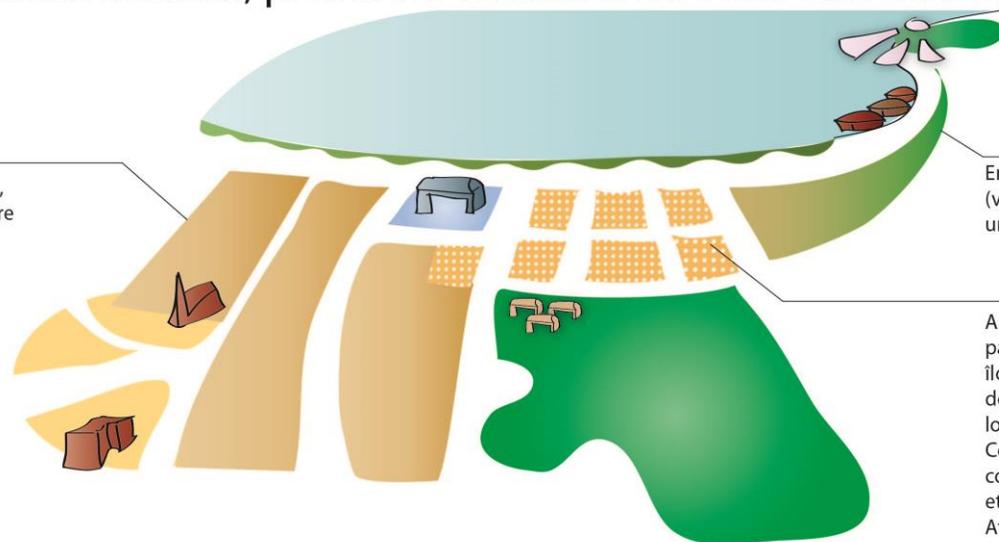


Les enjeux :

1. Requalifier les espaces urbains, préserver et conforter l'identité du bourg
2. Renforcer et développer les centralités
3. Créer du lien entre les polarités

1. Requalifier les espaces urbains, préserver et conforter l'identité du bourg

Identifier le "petit patrimoine" de la commune, très présent dans le centre bourg, et permettre sa mise en valeur.

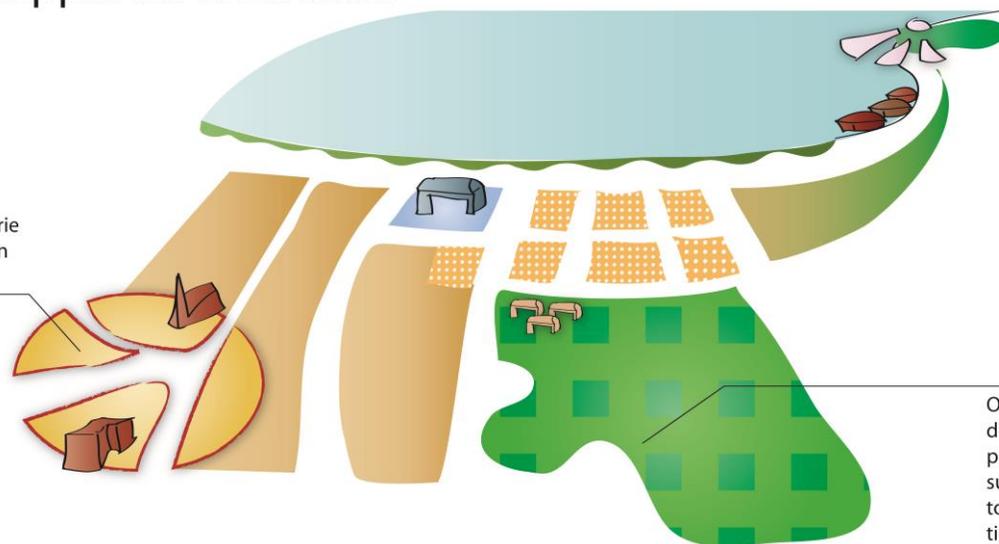


Entre le front de mer (minéral) et la pointe Faula (végétale), créer une transition, notamment via un traitement adapté de l'espace public.

A partir d'un travail fin de recensement des espaces mutables et des "dents creuses" dans les îlots situés entre la Pointe Athanase et le front de mer, favoriser leur évolution dans une logique de cohérence urbaine. Ce qui nécessite d'encadrer les gabarits des constructions, dégager des espaces paysagers et des vues entre le front de mer et la Pointe Athanase.

2. Renforcer et développer les centralités

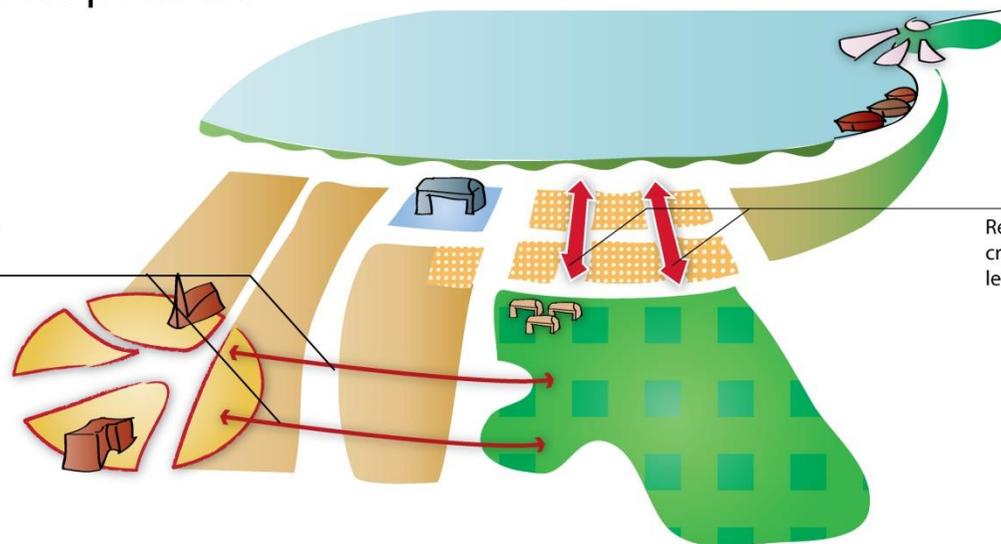
Renforcer le coeur de bourg autour de la mairie et de l'église, en reconquérant les friches et en réhabilitant le patrimoine.



Organiser et structurer la Pointe Athanase afin de permettre une meilleure définition des espaces (jardin, commerces, espace modulable support de manifestations, équipements etc.), tout en conservant la capacité d'accueil en stationnement pour les grandes manifestations.

3. Créer du lien entre les polarités

Créer des traversées piétonnes entre le coeur de bourg et la Pointe Athanase.



Relier la Pointe Athanase au bord de mer en créant des percées visuelles et en développant les liaisons notamment piétonnes.

Orientation d'aménagement et de programmation n°2 : Secteur nord du bourg

